

RÈGLEMENT CONCOURS :
Cuisinons « Anti-Gaspi » avec Chef N’Zem
CC O’PARINOR – SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

ARTICLE 1 : ORGANISATION

KLEPIERRE MANAGEMENT représentant le Fonds Marketing O'PARINOR dont le siège social est situé 26 BD DES CAPUCINES CS20062 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le SIRET 56210021401235, ci-après dénommé « l’Organisateur », organise une animation et un concours gratuit sans obligation d’achat le **SAMEDI 18 OCTOBRE 2025**.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, Corse non comprise, à l’exclusion du personnel du Centre Commercial O’PARINOR, des sociétés organisatrices, du personnel des boutiques ainsi qu’aux membres de leur famille.

Toute participation incomplète, fantaisiste ou jugée non adéquate sera éliminée. La participation au Jeu implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse mail et même numéro de téléphone). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

ARTICLE 3 : MODALITÉS

Le concours : Cuisinons « Anti-Gaspi » avec le Chef N’Zem consiste à réaliser la meilleure recette avec un panier d’invendus qui sera mis à disposition des

candidats, le samedi 18 octobre au Centre Commercial O'Parinor, et sera animé et présenté par le Chef N'Zem – Nabil Zemmouri.

- Les candidatures doivent être déposées, sous format numérique, via le formulaire d'inscription prévu à cet effet sur le site O'PARINOR (www.oparinor.com) jusqu'au : 10 octobre 2025 – 12h.

Les candidats devront être présents durant toute la durée de l'animation soit de 13h à 19h.

Le fait de participer à l'opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 4 : PRÉ-SÉLECTION

Les tirages au sort auront lieu le **vendredi 10 octobre 2025 à 16 heures** : 8 candidatures seront pré-sélectionnées par la Direction du Centre Commercial O'Parinor après vérifications des dossiers (entretien téléphonique avec ces candidats).

Les participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant.

6 candidats seront retenus pour participer au concours et 2 autres seront invités à être présents en cas de désistement pour se substituer au(x) candidat(s) absent(s).

Les participants n'ayant pas reçu de réponse positive avant le mercredi 15 octobre 2025 pourront considérer qu'ils n'ont pas été tirés au sort donc qu'ils ne participeront pas au concours.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES GAGNANTS

Les membres du jury (composé notamment de la Direction du Centre Commercial O'Parinor et du Chef N'Zem) présents lors du concours évalueront la recette de chaque candidat (selon les critères suivants : goût, esthétique, technique, équilibre) et délibéreront pour définir les gagnants.

ARTICLE 6 : DOTATION

Les participants au concours remporteront :

1^{er} prix	> O'PARINOR : Carte Cadeaux 200 € + 1 Blender + 1 Spatule > FNAC : Carte Cadeaux 150€ > DARTY : Friteuse sans huile Philips NA231/00, Airfryer 6.2L noir Série 2000 > ATACADAO : 1 service de table 16 pièces > DEL ARTE : 1 repas pour 4 personnes comprenant : Apéritif, Entrée, Plat, Dessert, Café / choix possible sur l'ensemble de la carte (<i>Valable jusqu'au 31/12/2025</i>). > CREPE TOUCH : 1 repas (plat + boisson + dessert) pour 4 personnes > UGC : 2 places de cinéma
2nd prix	> O'PARINOR : Carte Cadeaux 100 € + 1 Bouteille thermos + 1 Spatule > ATACADAO : 1 Air Fryer Salter > DEL ARTE : 1 repas pour 2 personnes comprenant : Apéritif, Entrée, Plat, Dessert, Café / choix possible sur l'ensemble de la carte (<i>Valable jusqu'au 31/12/2025</i>). > FNAC : Carte Cadeaux 50€ > CREPE TOUCH : 1 repas (plat + boisson + dessert) pour 2 personnes > UGC : 2 places de cinéma
3^{ème} prix	> O'PARINOR : Carte Cadeaux 50 € + 1 Spatule + 1 parapluie > ATACADAO : 1 Blender > DEL ARTE : 1 repas pour 2 personnes / Menu Maestro uniquement (<i>Valable jusqu'au 31/12/2025</i>). > FNAC : Livre de cuisine anti-gaspillage > CREPE TOUCH : 1 menu Midi pour 1 personne > UGC : 2 places de cinéma
4^{ème} prix	> O'PARINOR : Carte Cadeaux 20 € + 1 Spatule > DEL ARTE : Coffret vin et fromage > ATACADAO : Set de selfies RING > UGC : 1 place de cinéma
5^{ème} prix	> O'PARINOR : Carte Cadeaux 20 € + 1 Spatule > DEL ARTE : Fouta + Sac > ATACADAO : Set de selfies RING > UGC : 1 place de cinéma
6^{ème} prix	> O'PARINOR : Carte Cadeaux 20 € + 1 Spatule > DEL ARTE : Bouteille isotherme > ATACADAO : Set de selfies RING > UGC : 1 place de cinéma

Ces lots seront à récupérer le jour de l'animation soit le samedi 18 octobre 2025. Cette date passée, le lot sera considéré perdu.

Les cartes cadeaux seront remises directement par l'animateur du dispositif. Elles ont une validité d'un an, à partir de leur date de chargement.

Le cadeau ne pourra être ni échangé, ni revendu, ni remboursé totalement ou partiellement, ni porté au crédit d'un compte. Il ne pourra pas être remplacé en cas de perte ou de vol ou à l'expiration de la période de validité. Le cadeau est nominatif, son utilisation est de la responsabilité du bénéficiaire.

Le gain ne pourra en aucun cas donner lieu, de la part des bénéficiaires à aucune contestation d'aucune sorte :

- ni à la remise de sa contre-valeur en argent
- ni à son remplacement ou échange.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de cette animation, l'image des finalistes peut être utilisée par le biais de photos ou de vidéos. Nous vous inviterons à prendre connaissance de cette autorisation d'enregistrement de votre image et à donner votre consentement afin de nous accorder la publication de celle-ci.

La participation à ce concours est soumise à l'acceptation de cette autorisation de droit à l'image.

ARTICLE 8 : ACCÈS AU RÈGLEMENT

Les participants acceptent l'intégralité du présent règlement qui est accessible sur les pages du site du Centre Commercial <https://oparinor.klepierre.fr/> ou sur simple demande pendant toute la durée de l'opération par email à l'adresse : contact.oparinor@klepierre.com

ARTICLE 9 : REPORT OU ANNULATION DE L'OPERATION

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de reporter ou de proroger l'opération sans préavis. En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, ou de modifier la nature des lots sans préavis. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si, pour quelque cause que ce soit, l'opération devait être annulée ou reportée. Des additifs, ou des

modifications nécessaires, à ce règlement peuvent être publiés avant ou pendant l'opération. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement, de même que tous les textes portant mention de l'opération, figurant sur le courrier postal et autres documents édités par le Centre Commercial O'PARINOR.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

La transparence étant une valeur clé pour « L'organisatrice », elle accorde la plus grande importance au respect de votre vie privée et s'engage à respecter en ce sens les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant et enregistrées dans le cadre de ce concept vide-dressing sont nécessaires à l'attribution de la /des dotation(s).

Les participants communiquent à la société Organisatrice, sur la base de leur consentement, leurs données personnelles (nom / prénom / mail / numéro de téléphone et de manière plus générale toutes les coordonnées présentes sur le formulaire d'inscription et nécessaires à l'attribution de la dotation) qui seront traitées par cette dernière aux fins de contacter les bénéficiaires.

Ces données peuvent être communiquées au service marketing de la Société Organisatrice et/ ou à la Direction du Centre ainsi qu'à leurs prestataires techniques afin de réaliser le traitement considéré.

Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni conservées à l'issue du Jeu, sauf à fin de preuve pour un délai maximum de six (6) mois suivant la date de clôture du Jeu.

En complétant le formulaire d'inscription, le participant accepte, sous réserve de l'exercice de son droit d'opposition dans les conditions définies ci-après, que ses données soient communiquées aux sous-traitants intervenant dans le cadre de l'organisation du jeu.

Nous (la société Organisatrice) pourrions transférer aussi les Données Personnelles que nous traitons, vers des pays situés hors de l'Espace Économique Européen (« EEE »), par exemple lorsque l'un de nos prestataires de services utilise du matériel ou fait appel à du personnel basé hors de l'EEE. Nous avons mis en place des garanties appropriées pour protéger votre vie privée, vos droits et libertés fondamentaux, et l'exercice de vos droits ; par exemple, nous mettons en place un niveau adéquat de protection des données, via des Clauses Contractuelles Types de l'Union Européenne basées sur les clauses types de la Commission Européenne.

Dans l'hypothèse où vos Données Personnelles sont transférées par nos soins vers un pays pour lequel il n'existe pas de décision d'adéquation en ce qui concerne la protection des données personnelles, nous nous engageons à mettre en place des garanties appropriées, en plus de l'adoption de Clauses Contractuelles Types, afin d'assurer la protection des données personnelles transférées. Les mesures adoptées à ce titre pourront être de nature contractuelle, organisationnelle ou technique.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » du 27 avril 2016, les participants pourront, à tout moment, accéder aux informations les concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, et s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple à : Klepierre management, 26 rue des Capucines, 75009 Paris. Le participant peut en cas de contestation former une réclamation auprès de la CNIL, dont le site Internet est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr>. Le siège de la CNIL est situé 3, Place de Fontenoy 75007 Paris. La société organisatrice a désigné un Délégué à la Protection des Données, que le participant pourra contacter à l'adresse suivante : kenza.achemaoui@externe.klepierre.com

ARTICLE 11 : DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les marques et notamment la marque du Centre, les logos, les graphismes, les dessins, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le Jeu ou diffusés par le biais des affiches, bulletins de participations, visuels sur les outils digitaux, etc, de la société Organisatrice sont sa propriété exclusive ou de leurs titulaires respectifs et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la Société organisatrice ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Le participant s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit les éléments de l'opération.

ARTICLE 12 : LITIGES ET RESPONSABILITÉS

Les marques et notamment la marque du Centre, les logos, les graphismes, les dessins, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus ou diffusés par le biais des affiches, bulletins de participations, visuels sur les outils digitaux, etc, de la société Organisatrice sont sa propriété exclusive ou de leurs titulaires respectifs et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la Société organisatrice ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Le participant s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit les éléments de l'opération.